

Désordres d'hier à l'ordre du jour

- Editorial -

Date de mise en ligne : vendredi 6 juillet 2012

La rencontre entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina continue à se faire désirer. Si un certain scepticisme se manifeste dans les rangs des différentes entités malgaches, les avocats les plus audibles de ladite rencontre sont plutôt issus de la communauté internationale : après l'ambassadeur français, c'est l'ambassadeur suisse Eric Mayoraz qui vient de déclarer que la rencontre était nécessaire pour débloquer le processus de transition.

Nécessaire peut-être, mais sera-t-elle suffisante ? C'est la question que l'on doit se poser en devinant les tractations en cours sur la fixation de l'ordre du jour. Parce que le proverbe dit que les bons comptes font les bons amis, évitons de tourner autour du pot : même si la question gêne un peu tout le monde, l'ordre du jour ne serait pas complet s'il n'abordait pas la question de la fortune personnelle de Marc Ravalomanana. La feuille de route dit peu mais n'en pense pas moins à travers ses articles 26 et 27 :

« Toute personne victime des évènements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente Feuille de Route qui aurait subi des préjudices de quelque nature que ce soit aura droit à une réparation et/ou indemnisation par l'Etat dont les modalités seront fixées par le Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (Conseil de la Réconciliation Malagasy) ;

Un Fonds National de Solidarité (FNS) sera mis en place afin d'indemniser les ayants-droits et les victimes pour les préjudices subis lors des évènements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente Feuille de Route. La communauté internationale sera appelée à soutenir ce Fonds ; »

L'on connaît depuis longtemps les données du problème : les activités des entreprises de Marc Ravalomanana constituent l'un des éléments (le principal élément ?) à l'origine de la crise : nombreux sont les indices accréditant que l'ancien président avait pris bien des libertés par rapport à l'orthodoxie administrative et à la séparation de ses intérêts privés et des affaires publiques. Mais Marc Ravalomanana n'en est pas moins fondé à se prévaloir d'être lui-même une victime de la crise. Car quelles que soient les turpitudes qu'il avait commises, les pillages et incendies des 26 et 27 janvier 2009 dont ont été victimes les entreprises lui appartenant ne peuvent être considérés que comme des actes stupides et peu excusables.

Les choses pourraient être plus simples si les montants en jeu n'étaient pas si importants à l'échelle du pays. Le fisc a fait son travail de vérification : il réclame aux sociétés de Marc Ravalomanana ce que celles-ci lui doivent. Les sommes dues ne sont pas vraiment contestées ; cependant, l'on ne pourra sans doute jamais empêcher l'ancien Président et ses ex-employés de ressentir un sentiment d'injustice. Outre un calendrier de paiement adapté, ils réclament *mezzo voce* une compensation avec les pertes que le groupe Tiko/Magro a subi. Sans grand écho jusqu'à maintenant : il ne revient nullement à un Directeur général des Impôts de trancher sur de telles demandes.

Le problème est que l'on ne voit pas très bien qui pourrait légitimement décider. Ce ne pourra être ni Marc Ravalomanana, ni Andry Rajoelina, le conflit d'intérêt étant trop évident. Il manquera un acteur à la prochaine rencontre, et ce ne sera pas un acteur politique : le grand absent sera un véritable représentant de l'État (à distinguer soigneusement du gouvernement), cette entité à qui les gens ordinaires comme vous et moi payons des impôts et de qui nous attendons en retour l'ordre et la sécurité. Mais il est vrai que cette entité là est un peu aux abonnés absents depuis déjà un certain temps...